



## PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 novembre 2023

#### **Prévention de troubles éventuels à l'ordre public : arrêté portant interdiction d'un rassemblement le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 à Bordeaux**

Pour prévenir les risques de troubles à l'ordre public et garantir le bon ordre et la tranquillité publics, le préfet de la Gironde Étienne GUYOT a pris ce jour un arrêté interdisant le rassemblement d'hommage à Thomas PEROTTO, tué lors d'une attaque au couteau à Crépol.

En effet, le groupuscule d'ultra-droite La Bastide Bordelaise souhaitant se rassembler au même lieu et au même horaire, le risque de réaction violente des groupes antagonistes de l'ultra-gauche girondine est hautement probable, les affrontements entre les mouvances ultra-droite et ultra-gauche étant réguliers et occasionnant, comme lors de leurs deux dernières confrontations, des blessés dans les deux groupes.

De plus, ce rassemblement intervient dans le contexte actuel du rehaussement au niveau maximal de la posture VIGIPIRATE, et des violences commises lors des manifestations organisées par des militants de l'ultra-droite à Romans-sur-Isère et à Lyon.

Compte tenu de ces éléments, et considérant que le rassemblement déclaré est susceptible d'attirer plusieurs centaines de personnes, il ne paraît pas possible de garantir un cortège apaisé, et l'absence de débordements.

Toute infraction à cet arrêté sera réprimée et punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. La préfecture a autorisé l'utilisation d'un drone par la police nationale pour assurer le respect de cette interdiction.